

**DELIBERATION N°2020-21\_110**  
**de la Commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 27 mai 2021

**6. Diplômes d'Université, Diplômes Inter-Universités et préparations**

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20  Membres présents : 19 Membres représentés : 10 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1  Suffrages exprimés : 28  Pour : 28 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les demandes de créations et de modifications autres que tarif des Diplômes d'Université et Diplômes Inter-Universités.

Besançon, le 28 mai 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services

  
Rabia DEGACHI



Annexes / pièces jointes :

Annexe 4.a : Demandes de modifications autres que tarif de DU, DIU

Annexe 4.b : Demandes de créations de DU, DIU

Annexe 4.c : Récapitulatif de la campagne des DU, DIU

# Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

**TYPE DE DIPLOME**

(cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)  
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)  
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : \_\_\_\_\_

**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):

de REHABILITATION PSYCHOSOCIALE \_\_\_\_\_

**PARCOURS PEDAGOGIQUE**La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

PARCOURS... : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION**

(cocher la case correspondante)

- Présentiel  
 Distanciel  
 Hybride

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE**

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leurs études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Prénom : Pierre
- Nom : VANDEL
- Statut : PU-PH
- Coordonnées professionnelles : Service de Psychiatrie de l'adulte CHRU Besançon 2 place Saint Jacques  
25030 Besançon Cedex  
Téléphone : 03 81 21 86 11  
Mail : pierre.vandel@univ-fcomte.fr
- Prénom : Jean-Christophe
- Nom : CHAUVET-GELINIER
- Statut : PU-PH
- Coordonnées professionnelles : Service de Psychiatrie Adulte, CHU Dijon-Bourgogne, 14 rue Gaffarel 21000  
Dijon  
Téléphone : 03 80 29 37 69  
Mail : [jean-christophe.chauvet-gelinier@chu-dijon.fr](mailto:jean-christophe.chauvet-gelinier@chu-dijon.fr)

## COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

UFR Santé

## DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Octobre 2021

## NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : Bac + 3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : Bac + 3

## NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1 année

## CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

La création du DIU de RPS a pour objectif principal de permettre l'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine de la RPS afin de permettre la diffusion de telles pratiques de soins sur les territoires. Cet objectif est en lien avec l'instruction de la DGOS DU 16 JANVIER 2019 (complétant le décret la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé) et le rapport Laforcade qui mettent l'accent sur la nécessité de développer des unités de RPS dans chaque structure hospitalière.

Les objectifs pédagogiques sont ainsi :

- Définir et comprendre les concepts de la RPS : rétablissement, empowerment.
- Se familiariser et maîtriser les méthodes thérapeutiques utilisées dans le champs de la RPS (ETP, RC, EHS, TCC..)
- Formations à l'évaluation du handicap fonctionnel des patients, aux outils d'évaluation psychométrique et au diagnostic éducatif (préalable à l'ETP)
- Formations aux outils spécifiques de la réhabilitation psycho-sociale : animation de groupe de patients, prise en charge individuelle en remédiation cognitive, Thérapie cognitivo-comportementale, entretiens motivationnels.
- Sensibilisation au travail en collaboration avec les différents acteurs du parcours patients afin de favoriser une réintégration socio-professionnelle
- Formation à la clinique de l'intervention précoce (repérage des prodromes, symptômes cognitifs, symptômes psychotiques débutants et aux outils d'évaluations et de détections des troubles psychotiques du jeune adulte
- Formation aux outils de soins spécifiques de l'intervention précoce dont case management
- Sensibilisation aux bonnes pratiques de prescriptions médicamenteuses dans le champ de l'intervention précoce et de la RPS
- Sensibilisation aux bonnes pratiques de suivis somatiques dans le champ de l'intervention précoce (bilan initial, suivi biologique et imagerie) et à la détection des maladies génétiques à expression psychiatrique
- Sensibilisation au travail avec les familles de patient (incorporation des familles dans les plans de soin)

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Contexte et finalité faisant émerger le besoin de création du DIU :

- Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016
- Note de cadrage de la DGOS de janvier 2019 visant au développement et à la structuration de la RPS sur le Territoire national
- Rapport Laforcade
- Création et labélisation des deux centres référents ex Bourgogne et ex Franche comté par l'ARS (C2RB à Dijon et centre référent à Besançon)
- Forte demande sur le territoire BFC des professionnels de santé et des hôpitaux

Organisme et profil des publics demandeurs de cette formation :

La RPS est menée par des équipes pluridisciplinaires travaillant au sein de structure hospitalière où médico-sociale. Le public cible concerne ainsi plusieurs corps de métier : médecin, infirmier, ergothérapeute, travailleur sociaux ...

Réponse à un besoin régional :

Dans le domaine de la RPS il n'existe pas d'autre DIU ou DU sur le territoire grand est, et peu de formation sur la région. Les formations existantes sont données par le C2RB (initiation à la RPS et case management).

### 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),
- Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires).

Être capable de :

- Maîtriser les concepts de base et certains outils de réhabilitation psychosociale
- Approfondir les connaissances dans le champ de la réhabilitation psychosociale en mettant en avant les spécificités de ces approches.
- Approfondir la réflexion et le raisonnement clinique en réhabilitation psychosociale
- Appréhender la dimension pluridisciplinaire et pluri-professionnelle de la prise en charge.
- Comprendre et articuler les prises en charge dans le champ sanitaire médico-social, social et éducatif en prenant en compte les dimensions éthiques, juridiques et institutionnelles.

### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Désignation des code(s) ROME correspondants : <https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEWjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009%2FIntroduction%20et%20table%20de%20correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhxsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew>

Médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues, neuropsychologues, ergothérapeutes, étudiants médecine...  
J1102 J1502 K1104

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### • Composante responsable de la formation

Nom de la composante : UFR Santé 19 rue Ambroise Paré 25030 BESANCON Cedex

Directeur : Monsieur le Professeur Thierry MOULIN

Email : thierry.moulin@univ-fcomte.fr

Tél. : 03 63 08 22 37

Fax : 03 81 66 56 83

• **Etablissement(s) de formation partenaire(s)**

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement : UFR des Sciences de Santé,
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : 7 boulevard Jeanne D'Arc 21000 DIJON
- Directeur : Pr Marc MAYNADIE  
Email : doyen.sante@u-bourgogne.fr  
Tél. : 03 80 39 33 04  
Fax :
  
- Nom de l'établissement : Centre Hospitalier La Chartreuse
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : 1 boulevard Chanoine Kir, BP 23314 - 21000 DIJON
- Directeur : François Martin  
Email : direction@chlcdijon.fr  
Tél. : 0380424801  
Fax :
- Responsable pédagogique : Dr Juliette Martin  
Email : juliette.martin@chlcdijon.fr  
Tél. : 0380424807  
Fax :
- Nature du partenariat : Centre Référent de Réhabilitation Psychosociale de Bourgogne (C2RB)

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

UFR Santé Dijon, UFR santé Besançon, Dijon et CH La Chartreuse

**2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

• **Publics concernés :**

Médecins, pharmaciens, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues, neuropsychologues, ergothérapeutes... étudiants en médecine

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- Nombre d'heures, nombre de jours, période

3 jours par trimestre soit 12 jours de formation correspondant à 83 heures de cours théoriques.

Un stage de 40 heures dans une structure différente de celle dans laquelle exerce le candidat sera requis ou autre lieu validé par le comité pédagogique.

• **Condition d'accès à la formation :**

- Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)
- Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre

Une lettre de motivation et CV seront demandés aux candidats et l'admission sera prononcée par un comité pédagogique au vu du dossier de candidature. Pour les candidats n'ayant pas les pré-requis le comité pédagogique sera seul juge.

• **Modalités pédagogiques :**

- (Présentiel, FOAD ...)

La majorité des enseignements seront en présentiels alternativement sur Besançon et Dijon. Dans certains cas, en fonction du contexte, une modalité distancielle pourra être organisée.

• **Outils pédagogiques :**

- Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels

Cours magistraux, tables rondes, ateliers, stage, travail personnel, analyse de situations, jeux de rôles, lectures d'articles, tutorat, mémoire...

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises

NA

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...

La validation se fera à la fois en mode présentiel (toute absence devra être justifiée) et par soutenance de mémoire devant jury.

Le mémoire sera présenté en septembre à l'occasion d'une soutenance de 30 mn

La note finale comptera pour 50 % de présentation écrite et 50 % pour la soutenance.

Le stage est obligatoire.

80 % de présence aux cours est requise pour la validation.

En cas de non validation à la session de juillet, une session de rattrapage sera organisée en septembre

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

Comité pédagogique et directeur de mémoire et/ou de stage.

Pierre Vandiel, PU-PH, Université Franche-Comté

Jean-Christophe Chauvet-Gelinier, PU-PH Université de Bourgogne

Emmanuel Haffen, PU-PH Université de Franche-Comté

Juliette Martin, PH CH la Chartreuse

Guillaume Chabridon, PH CHRU Dijon

Adeline Frankhauser, PH CHRU Besançon

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

**Répondre sous ce cadre, dans le tableau** (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Volume horaire pour l'inscrit à la formation					Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent</b> ID	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
		CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total pour l'inscrit					
<b>Introduction :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en situation de dévoilement de soi (se présenter, parler de soi)</li> <li>Repérage des attentes et des besoins spécifiques</li> <li>Remise du dossier pédagogique contenant les outils à utiliser pendant la session de formation</li> </ul>	4903		1h30			1h30	1h				
<b>Initiation au principe de la réhabilitation psychosociale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Apport théorique sur la psychose et sur la bipolarité</li> </ul>	4903	2h30				2h30	3h45		Maîtriser les concepts de base et certains outils de réhabilitation psychosociale		
<b>Initiation au principe de la réhabilitation psychosociale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition de la RPS, historique du concept</li> <li>Bases théoriques de la RPS</li> <li>Définition du rétablissement et empowerment (stades, évaluation)</li> </ul>		3h				3h	4h30				
<b>Pratiques centrées sur le rétablissement et l'autonomie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le handicap fonctionnel définition, prise en compte</li> </ul>	4903	2h				2h00	3h00		Approfondir les connaissances dans le champ de la réhabilitation psychosociale en mettant en avant les spécificités de		





<p><b>Les outils de la Réhabilitation psychosociale :</b> Présentation des principes de la médiation cognitive, mise en place. Présentation des différents outils de RC.</p>	4903	<p><b>LA CHARTREUSE</b> Nom : Guinot Marine Qualité : Neuropsychologue Etablissement : CH la Chartreuse</p>	3h30			3h30	5h15		
<p><b>les outils de la Réhabilitation psychosociale :</b> Base théorique de l'ETP et de la psychoéducation Construire un programme ETP Mise en place d'un programme d'ETP Exemple et mise en situation d'animation</p>	4903	<p>Nom : Vanessa Vachet Qualité : IDE Etablissement : CH La chartreuse</p>	4h			4h	2h40		
<p><b>Les outils de la Réhabilitation psychosociale :</b> Outils dédiés aux aidants Présentation des programmes bref et profamille</p>	4903	<p>Nom : Juliette MARTIN Qualité : PH Etablissement : CH La chartreuse  Nom : Vanessa Vachet Qualité : IDE Etablissement : CH La chartreuse</p>	3h30			3h30	5h15		
<p><b>Les outils de la Réhabilitation psychosociale :</b> Pair aideance</p>	4903	<p>Nom : Vanessa Vachet Qualité : IDE Etablissement : CH La chartreuse +PAIRE AIDANTE</p>	3h			3h	4h30		
<p><b>Parcours spécifiques de réhabilitation psychosociale :</b> Intervention précoce  Principe et base théorique de l'intervention précoce en psychiatrie</p>	4903	<p>Nom : LAPREVOTE VINCENT Qualité : PUI-PH Etablissement : NANCY Nom : Juliette MARTIN Qualité : PH</p>	7h			7h	10h30	Appréhender la dimension pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle de la prise en charge.	

<p><b>UHR</b> Premier épisode psychotique Case management dans l'intervention précoce</p>	<p>Etablissement : CH La chartreuse Nom : Ophelie Granon Qualité : PH Etablissement : CH LA CHARTREUSE Nom : Adeline FRANKHAUSER Qualité : PH Etablissement : CHUB</p>					
<p><b>Parcours spécifiques de réhabilitation psychosociale :</b> Trouble du spectre de l'autisme sans DI et tnd Définition, principe de prise en charge Spécificité de la RPS pour les TSA sans DI Comorbidités</p>	<p>Nom : Juliette MARTIN Qualité : PH Etablissement : CH La chartreuse</p>	<p>7h</p>	<p>7h</p>	<p>10h30</p>		
<p><b>Parcours spécifiques de réhabilitation psychosociale</b> La bipolarité : Spécificité de la RPS et trouble bipolaire Case management et trouble bipolaire Outils spécifiques</p>	<p>Nom : Djamilia BENNABI Qualité : MCU-PH et PH Etablissement : UFC et CHU Besançon Nom : Emmanuel MERCELAT Qualité : PH Etablissement : CHUB Nom : Marie-Pierre HUMEL Qualité : IDE Etablissement : CHUB</p>	<p>7h</p>	<p>7h</p>	<p>10h30</p>		

Psychotraumatisme et psychose	4903	Nom : Aurianne André Qualité : Psychologue Etablissement : UFR DIJON	4h							4h	6h00		
La recherche en RPS	4903	Nom : Emmanuel HAFFEN Qualité : PU-PH Etablissement : UFC	3h							3h	4h30		
Suivi du mémoire	4903	Nom : Pierre VANDEL Qualité : PU-PH Etablissement : UFC	3h				4h			7h	8h30		
Recherche bibliographique	4903	Nom : Elodie CHATOT Qualité : Documentaliste Etablissement : CHU B						3 h		3 h	2h		
Atelier pratiques sur la RPS	4903	Nom : Vanessa Vachet Qualité : IDE Etablissement : CH La chartreuse					3h	4h		7h	5h40		
Stage									40h	40h			
<b>Total</b>			<b>60h30</b>	<b>7h</b>	<b>15h30</b>	<b>40h</b>	<b>123h</b>	<b>108h05</b>					

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : CHAUVET GELINIER Prénom : Jean-Christophe Qualité : Médecin PU-PH	CHU Dijon / UB	UB	1h
Nom : VANDEL Prénom : Pierre Qualité : Médecin PU-PH	CHU Besançon/UFC	UFC	8h30
Nom : HAFFEN Prénom : Emmanuel Qualité : Médecin PU-PH	CHU Besançon/UFC	UFC	4h30
Nom : BENNABI Prénom : Djamila Qualité : Médecin MCU-PH	CHU Besançon/UFC	UFC	10h30
Nom : LAPREVOTTE Prénom : Vincent Qualité : Médecin PU-PH	Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie d'Adultes du Grand Nancy, CPN Faculté de Médecine de Nancy, Université de Lorraine	UB	10h30
Nom : RAJEZAKOWSKY Prénom : Delphine Qualité : médecin CCA	CHU Besançon / UFC	UFC	
<b>TOTAL</b>			<b>35 h</b>

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : MARTIN Prénom : Juliette Qualité : Médecin PH	CH la Chartreuse	UB	28h30
Nom : CHABRIDON Prénom : Guillaume Qualité : PH	CHU Dijon	UB	11h
Nom : VACHET Prénom : Vanessa Qualité : IDE CASE MANAGER	Centre hospitalier la Chartreuse	UB	15h50
Nom : BRETON Prénom : Florian Qualité : IDE CASE MANAGER	Centre hospitalier la Chartreuse	UB	
Nom : GUINOT Prénom : Marine Qualité : Neuropsychologue	Centre hospitalier la Chartreuse	UB	9h45
Nom : GRANON Prénom : O Qualité : PH	Centre hospitalier la Chartreuse	UB	
Nom : JAFFELIN Prénom : Lise Qualité : PH	Centre hospitalier la Chartreuse	UB	
Nom : ANDRE	Centre Hospitalier La	UB	6h

Prénom : Aurianne Qualité : psychologue	chartreuse,		
Nom : FRANKHAUSER Prénom : Adeline Qualité : médecin PH	CHU Besançon	UFC	
Nom : MERCELAT Prénom : Emmanuel Qualité : médecin PH	CHU Besançon	UFC	
Nom : LECARDEUR Prénom : Laurent Qualité : Neuropsychologue	Formateur indépendant, Nice	UFC	
Nom : HUMEL Prénom : Marie-Pierre Qualité : IDE	CHU Besançon	UFC	
Nom : CHATOT Prénom : Elodie Qualité : Documentaliste	CHU Besançon	UFC	2h
<b>TOTAL</b>			<b>73h05</b>

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION À COMPLÉTER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	7961,52 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	1200 €
Déplacements des enseignants	270 €
Hébergement des enseignants	210 €
Matériel pédagogique	0 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	100 €
Publicité	0 €
Réception	1000 €
Fournitures diverses	€
Autres	€
<b>Dépenses hors charges</b>	<b>10741,52€</b>
Charges UFR ou IUT	3692,40 €
Charges UFC 4%	671,35 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	1678,36 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>16783,63€</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
<b>Reste à financer</b>	<b>16783,63€</b>

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation

12

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu

1398,64€

Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire en formation continue, hors frais d'inscription

1400 €

A titre informatif : taux horaire/inscrits

16,87 €/h

Frais pédagogiques par inscrit en formation initiale, hors frais d'inscription

950 €

A titre informatif : taux horaire/inscrits

11,45 €/h

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

### 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 12

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 32

- **Montants des frais par inscrit en tant que stagiaire en formation continue :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**


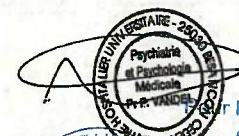

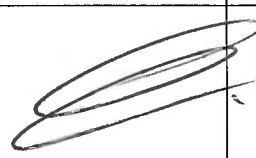


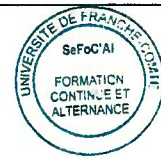
Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170.00</u> euros (en 2020-2021)	<u>1400.00</u> euros (compléter)	<u>1570.00</u> euros (compléter)

- **Montants des frais par inscrit en formation initiale :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170.00</u> euros (en 2020-2021)	<u>950.00</u> euros (compléter)	<u>1120.00</u> euros (compléter)

### 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	VANDEL Pierre	/ 10 / 05 / 2021 /		 Présidente de l'UFC et par délégation La Responsable des Services Administratifs
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	/ 10 / 05 / 2021 /		 Carole COINTEAU
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	/ 11 / 05 / 2021 /		

### 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 17 / 05 / 2021 / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / 19 / 05 / 2021 /  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE  Professeur T. MOULIN



## Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

**TYPE DE DIPLOME**

(cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)  
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)  
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : \_\_\_\_\_

**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin  ) : \_\_\_\_\_

INSULINOTHERAPIE AUTOMATISEE

**PARCOURS PEDAGOGIQUE**

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

PARCOURS... : \_\_\_\_\_

**MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION**

(cocher la case correspondante)

- Présentiel  
 Distanciel  
 Hybride

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE**

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : BOROT Sophie
- Statut : MCU-PH Endocrinologie, Diabète et Maladies Métaboliques
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 03 81 66 82 29
  - Mail : sophie.borot@univ-fcomte.fr

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR Santé

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : Novembre 2021

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : BAC+3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : BAC+3

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1

CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
34	PLURI SANTE	71	PLURI SANTE

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques sur les techniques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ». Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de contrôle, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

L'arrivée sur le marché fin 2021 des systèmes d'insulinothérapie automatisée en soins courants conduit à une demande importante de formation des médecins endocrino-diabétologues et pédiatres impliqués en diabétologie et des équipes soignantes en diabétologie adulte et pédiatrique. La demande des patients est très forte car les solutions proposées représentent une véritable révolution dans la prise en charge du diabète de type 1 de l'adulte et de l'enfant. Chaque centre initiateur de pompe devra être en capacité de répondre à la demande des patients et doit pouvoir développer une offre de soin comprenant l'éducation initiale au système et le suivi au long cours de ces patients.

Ces nouvelles technologies requièrent de la part des équipes soignantes une parfaite connaissance des différents systèmes dont le fonctionnement et l'utilisation sont totalement nouveaux en comparaison avec les thérapeutiques antérieures. Par ailleurs l'évolution rapide de ces systèmes justifie la mise en place d'une formation continue qui devra être pérenne dans le temps pour la formation continue des personnels formés mais également pour la formation des nouveaux soignants qui prendront en charge des patients atteints de diabète de type 1.

Il n'y a aucune offre actuelle de formation dans ce domaine puisqu'il s'agit de technologies récentes et aucun centre n'est prévu dans les régions Bourgogne-Franche-Comté pour l'ouverture de ce DIU.

L'équipe hospitalo-universitaire de Diabétologie adulte et pédiatrique est reconnue en France pour sa compétence dans ce domaine et fait office de centre de référence pour la région Franche-Comté.

### 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

Compétences acquises au terme de la formation :

Au terme de la formation, le professionnel aura la capacité de participer à l'initiation et au suivi de l'insulinothérapie automatisée, en connaîtra les indications, et saura comment contribuer à une équipe soignante pour la pratique de l'insulinothérapie automatisée avec sécurité et efficacité.

L'encadrement pédagogique de l'enseignement théorique de 40h sera en distanciel par l'équipe pédagogique nationale composée d'Endocrinologue adulte et pédiatriques (Cf enseignants). Le Dr BOROT, MCU-PH à l'Université de Franche-Comté participe à cette équipe pédagogique.

L'encadrement en stage pratique sera réalisé par les membres de l'équipe impliqués dans l'utilisation des systèmes de gestion automatisés d'insuline sous la direction d'un référent de stage.

### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

[https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgq-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009 Introduction et table de correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgq-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009%2FIntroduction%20et%20table%20de%20correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew)

- Formation initiale : étudiants en cours de validation du DES d'Endocrinologie, Diabétologie et Nutrition ou du DES de Pédiatrie : code FAP V2Z90 code PCS 344c
- Formation continue :
  - Titulaire du diplôme d'Infirmier d'Etat : code ROME J1502 J1506
  - Médecin spécialiste en Endocrinologie, Diabète ou en pédiatrie : code ROME J1102

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### • Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : **UFR Sciences de la Santé, Besançon**
- Adresse : 19 rue Ambroise Paré 25030 Besançon
- Directeur : Pr Thierry MOULIN
- Email : [direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr](mailto:direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr)
- Tél. : 0381665630
- Fax :

#### • Composante(s) associée(s) : aucune

#### • Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement : UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE
- Adresse :
- Directeur :
  - Email :
  - Tél. :
- Responsable pédagogique : JOUBERT Mickael, PUPH Endocrinologie, Diabète
  - Email : [joubert-m@chu-caen.fr](mailto:joubert-m@chu-caen.fr)
  - Tél. : 0231064575
  - Fax : 0231064854
- Nature du partenariat : DIU ouvert, mutualisation de l'enseignement théorique
  
- Nom de l'établissement : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
- Adresse :
- Directeur :
  - Email :
  - Tél. :
- Responsable pédagogique : Pr BENHAMOU Pierre-Yves, PUPH Endocrinologie, Diabétologie
  - Email : [PYBenhamou@chu-grenoble.fr](mailto:PYBenhamou@chu-grenoble.fr)
  - Tél. : 0476765509
  - Fax :
- Nature du partenariat : DIU ouvert, mutualisation de l'enseignement théorique
  
- Nom de l'établissement : UNIVERSITE DE PARIS
- Adresse :
- Directeur :
  - Email :
  - Tél. :
- Responsable pédagogique : Pr RIVELINE Jean-Pierre
  - Email : [jeanpierre.riveline@aphp.fr](mailto:jeanpierre.riveline@aphp.fr)
  - Tél. :
  - Fax :
- Nature du partenariat : DIU ouvert, mutualisation de l'enseignement théorique

- Nom de l'établissement : UNIVERSITE DE TOULOUSE
  - Adresse :
  - Directeur :
    - Email :
    - Tél. :
  - Responsable pédagogique : Pr HANAIRE Hélène, PUPH Endocrinologie, Diabétologie
    - Email : [hanaire.h@chu-toulouse.fr](mailto:hanaire.h@chu-toulouse.fr)
    - Tél. : 0561323018
    - Fax :
  - Nature du partenariat : DIU ouvert, mutualisation de l'enseignement théorique
  
  - Nom de l'établissement : UNIVERSITE DE MARSEILLE
  - Adresse :
  - Directeur :
    - Email :
    - Tél. :
  - Responsable pédagogique : Pr RACCAH, PUPH Nutrition
    - Email : [draccah@ap-hm.fr](mailto:draccah@ap-hm.fr)
    - Tél. : 0491745500
    - Fax :
  - Nature du partenariat : DIU ouvert, mutualisation de l'enseignement théorique
  
  - Nom de l'établissement : UNIVERSITE D'ANGERS
  - Adresse :
  - Directeur :
    - Email :
    - Tél. :
  - Responsable pédagogique : Pr COUTANT Régis, PUPH Pédiatrie
    - Email : [recoutant@chu-angers.fr](mailto:recoutant@chu-angers.fr)
    - Tél. : 0241355655
    - Fax :
  - Nature du partenariat :
- **Lieu(x) de déroulement de la formation :**
- Enseignement théorique 40h : cours magistraux en distanciel (18h), travaux dirigés en distanciel en visioconférence par les intervenants extérieurs (22h)
  - Enseignement pratique 60h : stage dans le service d'Endocrinologie-Diabétologie, CHU Besançon– Dr Schillo

## 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Publics concernés :**

- Titulaire du diplôme d'infirmier d'Etat
- Interne en cours de validation du DES d'Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition
- Interne en cours de validation du DES de pédiatrie
- Médecin spécialiste en Endocrinologie, Diabétologie
- Médecin spécialiste en Pédiatrie

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- Formation théorique 40h : 18h de cours magistral, 22h de travaux dirigés réunis sur une semaine d'enseignement prévue début novembre
- Formation pratique : stage obligatoire dans un centre de Diabétologie adulte ou pédiatrique où exerce les enseignants du DIU 60h, à réaliser avant la fin de l'année universitaire

• **Condition d'accès à la formation :**

- Pour les pédiatres : avoir validé les 2 années du DIU de Diabétologie Pédiatrique
- *Le dossier de candidature comportera une autorisation de l'enseignant coordonnateur du DES pour les internes en formation, un CV, une lettre de motivation, une copie des diplômes.* L'autorisation d'inscription est prononcée par le responsable pédagogique, à partir d'une lettre de motivation accompagnée du CV du candidat. Les candidatures relevant de la pédiatrie seront validées par les pédiatres universitaires participant à la formation. Une lettre d'acceptation définitive d'inscription sera adressée aux candidats retenus.

• **Modalités pédagogiques :**

- Enseignement théorique en CM : en distanciel via plateforme zoom
- Enseignement en TD : animation nationale via zoom
- Enseignement pratique en stage : participation à l'éducation initiale des patients sous boucle fermée, sous mesure continue du glucose et sous pompe à insuline, et aux consultations de suivi des patients équipés de boucle fermée, capteur et pompes à insuline.

• **Outils pédagogiques :**

- Cours magistraux (18h)
- travaux pratiques (22h) : à partir de cas cliniques fournis par les enseignants
- stage (60h)

• **Partenariat avec les milieux professionnels :** aucun

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- Epreuve écrite de 2h de validation des connaissances par Questions à Réponses Ouvertes Courtes, Commentaires de Cas cliniques. 1 Session, une note supérieure ou égale à 10/20 valide l'épreuve.

- validation du stage : présence obligatoire sur 60h

Pas de rapport, pas de projet tuteuré, pas de mémoire

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- Composition non nominative : Membres Universitaires de l'équipe pédagogique nationale

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

*Membres Universitaires de l'équipe pédagogique nationale :*

- Pr Eric Renard, Université de Montpellier
- Pr Mickael Joubert, Université de Caen
- Pr Nadia Tubiana, Université de Paris
- Pr Riveline Jean-Pierre, Université de Paris
- Dr Sophie BOROT, Université de Franche-Comté
- Pr Pierre-Yves Benhamou, Université de Grenoble-Alpes
- Pr Régis Coutant, Université d'Angers
- Pr Hélène Hanaire, Université de Toulouse

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

**Répondre sous ce cadre, dans le tableau** (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire par enseignement en <u>Équivalent ID</u>	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)				
Connaissances générales des systèmes automatisés d'insuline : Rationnel, concept et historique	5404	Nom : RENARD Eric Qualité : PUPH Etablissement : UNI MONTPELLIER	2				2	3		
Principaux dispositifs disponibles	5404	Nom : JOUBERT Mickael Qualité : PUPH Etablissement : UNI CAEN	2				2	3		
Etudes cliniques et méta-analyses chez l'adulte	5404	Nom : BENHAMOU Pierre-Yves Qualité : PUPH Etablissement : UNI GRENOBLE ALPES	1				1	1.5		
Etudes cliniques et méta-analyses chez l'enfant et l'adolescent	pédiatrie	Nom : TUBIANA Nadia Qualité : PUPH Etablissement : UNI PARIS	1				1	1.5		
Indications, pré-requis et recommandations chez l'adulte		Nom : CHAILLOUS Lucy Qualité : PH Etablissement : UNI NANTES	1				1	1.5		
Indications, pré-requis et recommandations chez l'enfant	pédiatrie	Nom : BELTRAND Jacques Qualité : PUPH Etablissement :	1				1	1.5		







Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : BOROT Prénom : Sophie Qualité : MCU-PH	UNI FRANCHE COMTE	UNI FRANCHE COMTE	3
Responsabilité pédagogique : stages + 22h de l'enseignement théorique (TP) pour l'encadrement local			
Nom : RENARD Prénom : ERIC Qualité : PUPH	UNI MONTPELLIER	UNI MONTPELLIER	4
Nom : JOUBERT Prénom : Mickael Qualité : PUPH	UNI CAEN	UNI CAEN	4
Nom : BENHAMOU Prénom : PIERRE YVES Qualité : PUPH	UNI GRENOBLE ALPES	UNI GRENOBLE ALPES	3
Nom : TUBIANA Prénom : Nadia Qualité : PUPH	UNI PARIS	UNI PARIS	3
Nom : BELTRAND Prénom : Jacques Qualité : PUPH	UNI PARIS	UNI PARIS	3
Nom : HANAIRE Prénom : Hélène Qualité : PUPH	UNI TOULOUSE	UNI TOULOUSE	4
Nom : RIVELINE Prénom : Jean-Pierre Qualité : PUPH	UNI PARIS	UNI PARIS	2.5
Nom : LABLANCHE Prénom : Sandrine Qualité : MCUPH	UNI GRENOBLE ALPES	UNI GRENOBLE ALPES	2.5
Nom : JEANDIDIER Prénom : Nathalie Qualité : PUPH	UNI STRASBOURG	UNI STRASBOURG	2,5
Nom : COUTANT Prénom : Régis Qualité : PUPH	UNI ANGERS	UNI ANGERS	2,5
Nom : REZNIK Prénom : Yves Qualité : PUPH	UNI CAEN	UNI CAEN	4
TOTAL			38

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : CHAILLOUS Prénom : Lucy Qualité : PH	CHU NANTES	CHU NANTES	3
Nom : BISMUTH Prénom : Hélène Qualité : PH	APHP	APHP	3
Nom : BONNEMAISON Prénom : Elisabeth Qualité : PH	CHU TOURS	CHU TOURS	2.5
Nom : SCHAEPELYNCK Prénom : Pauline Qualité : PH	APHP MARSEILLE	APHP MARSEILLE	2.5
TOTAL			11

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	4668,64 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	0 €
Déplacements des enseignants	0 €
Hébergement des enseignants	0 €
Matériel pédagogique	0 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	0 €
Publicité	0 €
Réception	0 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	0 €
Dépenses hors charges	4668,64 €
Charges UFR ou IUT	1604,85 €
Charges UFC 4%	291,79 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	729,48 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>7294,75 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>7294,75 €</b>

*A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance*

Nombre d'inscrits à la formation

4

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu

1823,69 €

Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire en formation continue financé, hors frais d'inscription

2000 €

Pour alignement autres universités

A titre informatif : taux horaire/inscrits

50 €/h

Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire en formation continue non financé, hors frais d'inscription

1000 €

A titre informatif : taux horaire/inscrits

25 €/h

Frais pédagogiques par inscrit en formation initiale, hors frais d'inscription

360 €

A titre informatif : taux horaire/inscrits

9 €/h

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

*(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

### 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 4

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 10

- Montants des frais par inscrit en tant que stagiaire en formation continue financé :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>2000,00</u> euros (compléter)	<u>2170,00</u> euros (compléter)

- Montants des frais par inscrit en tant que stagiaire en formation continue non financé :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>1000,00</u> euros (compléter)	<u>1170,00</u> euros (compléter)

- Montants des frais par inscrit en formation initiale :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>5</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>6</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>360,00</u> euros (compléter)	<u>530,00</u> euros (compléter)

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.




<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>5</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>6</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

## 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Dr Sophie BOROT	/ 03 / 05 / 2021 /		<b>Dr Sophie BOROT</b> MCU - PH Service de Diabétologie - Endocrinologie CHRU Jean Minjoz 25030 BESANCON Cedex et par délégation La Responsable des Services Administratifs
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 4 / 05 / 2021 /		UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE UFR SANTÉ BESANCON COINTEAU
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	/ 03 / 05 / 2021 /		UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE SeFoC'AI FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

## 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 17 / 05 / 2021 / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / 19 / 05 / 2021 / Signature et cachet : Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

## Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

**TYPE DE DIPLOME**

(cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)  
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)  
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : \_\_\_\_\_

**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ): \_\_\_\_\_

MEDECINE DE LA PERSONNE AGEE \_\_\_\_\_

**PARCOURS PEDAGOGIQUE**

 La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

PARCOURS... : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION**

(cocher la case correspondante)

- Présentiel  
 Distanciel  
 Hybride

**RÉGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE**

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION**

- Nom et prénom : Pr Régis AUBRY
- Statut : Professeur des Universités Associé
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 03.81.66.91.79
  - Mail : [raubry@chu-besancon.fr](mailto:raubry@chu-besancon.fr)

- Nom et prénom : Dr Thomas TANNOU
- Statut : PHU
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 03.81.66.91.79
  - Mail : [ttannou@chu-besancon.fr](mailto:ttannou@chu-besancon.fr)

**COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR Santé**

**DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : novembre 2021**

**NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE** (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : BAC +6 et PLUS
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : BAC +6 et PLUS

**NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1**

**CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION** (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	Medecine	07	Medecine

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

*Contexte : cette formation est une refonte de la Capacité de Gériatrie à l'université de Franche-Comté. Formation commune à toutes les UFR de médecine sous l'égide du Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) et d'organisation régionale : formation commune entre les UFR de médecine de Dijon et de Besançon.*

L'augmentation de l'espérance de vie de la population française pose des défis importants pour la prise en soin de personnes âgées, présentant souvent des pathologies multiples et complexes avec des conséquences fonctionnelles, psychologiques et sociales. Le DIU « Médecine de la personne âgée » est destiné aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui soignent des personnes âgées et qui souhaitent améliorer leur pratique.

Ce diplôme dure un an et fait partie, lorsqu'il se poursuit avec le DIU Coordination en Gériatrie, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la capacité de médecine de gériatrie (à partir de la rentrée 2021) qui forme aux fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination, DAC, entre autres). Le DIU « Médecine de la personne âgée » est un prérequis nécessaire à l'inscription au DIU coordination en Gériatrie (à partir de la rentrée 2022).

La formation est constituée de 70h environ d'e-learning, de 56h d'apprentissage interactif sous forme de 8 journées en présentiel.

### 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),*
- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires).*

À l'issue de la formation, les médecins seront en mesure de soigner les personnes âgées en tenant compte de leur spécificité et en intégrant les enjeux éthiques et de prévention liés à la perte d'indépendance et notamment :

- Évaluer la situation physique, psychique, sociale et environnementale d'une personne âgée et le risque de perte de dépendance (fragilité, syndromes gériatriques).
- Établir un diagnostic précis des pathologies courantes et de leurs intrications (Polypathologies).
- Choisir une thérapeutique médicamenteuse ou non, adaptée aux personnes âgées dans une approche préventive, curative, réhabilitative ou palliative, y compris dans des situations d'urgence, en utilisant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles selon la HAS (Haute Autorité de Santé) et l'ANESM (Agence Nationale d'Evaluation Sociale et Médicosociale).
- Prescrire des soins, ou orienter pour des soins en tenant compte des contextes sociaux et managériaux des structures et des professionnels qui seront mobilisés

### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation : *Medecin généraliste*

- Désignation des code(s) ROME correspondants : 311b, 344a, 344b

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009-Introduction-et-table-de-correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew>

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• **Composante responsable de la formation**

- Nom de la composante : UFR Sciences de la Santé
- Directeur : Pr T. MOULIN
- Adresse : 19 rue Ambroise Parée 25030 BESANCON Cedex
- Email : [thierry.moulin@univ-fcomte.fr](mailto:thierry.moulin@univ-fcomte.fr)

• **Etablissement(s) de formation partenaire(s)**

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement : UFR des Sciences de Santé, Pôle Personnes Âgées – Service de Gériatrie Ambulatoire, CHU de Dijon
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : 7 boulevard Jeanne D'Arc 21000 DIJON
- Directeur : Pr Marc MAYNADIE  
Email : [doyen.sante@u-bourgogne.fr](mailto:doyen.sante@u-bourgogne.fr)  
Tél. : 03 80 39 33 04  
Fax :
- Responsable pédagogique : Pr P. JOUANNY  
Email : [pierre.jouanny@chu-dijon.fr](mailto:pierre.jouanny@chu-dijon.fr)  
Tél. :  
Fax :
- Nature du partenariat :

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

- Formation en ligne SIDES-NG ;
- UFR des Sciences de Santé, Service de Gériatrie, CHU de Besançon
- UFR des Sciences de Santé, Pôle Personnes Âgées – Service de Gériatrie Ambulatoire, CHU de Dijon

### 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Publics concernés** : Médecins thésés, ayant un projet professionnel en gérontologie ou auprès de personnes âgées, de préférence en région Bourgogne-Franche Comté. Les candidats de l'ex-région Bourgogne s'inscrivent à Dijon, et ceux de l'ex-Franche Comté à Besançon. Des candidatures extérieures peuvent exceptionnellement être acceptées par le responsable de la formation.

• **Durée de la formation pour l'étudiant** : 126 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Pratique pédagogique

- 70 heures à distance (e-learning)
- 56 heures en présentiel (8 journées de 7 heures), réparties entre UFR Sciences de Santé de Dijon et UFR de Médecine de Besançon
- 2 heures pour l'examen final

• **Condition d'accès à la formation** :

*Prérequis* : Thèse de Doctorat en Médecine (France ou étranger) ou sur dérogation si date de soutenance prévue avant la fin de l'année civile d'inscription. Pour les praticiens à diplôme hors Union Européenne, être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE).

*Sélection par le comité pédagogique* : Etude des dossiers de candidature : scan du Diplôme, CV, lettre de motivation avec projet professionnel

• **Modalités et outils pédagogiques :**

Modules à distance

E-learning : 70 h d'enseignements théoriques en e-learning :

- Diaporamas sonorisés avec QCM, Environ : 70 h sur la plateforme s'inscrivant dans les 130 h de travail personnel

La formation bénéficie de la mise en place

- au niveau national de modules de e-learning gérés par le Collège National des Enseignants de Gériatrie mis à disposition sur la plateforme SIDES-NG, ouverts par convention aux étudiants du DIU
- des cours interrégionaux de gérontologie mis à disposition sur la plateforme Plubel de l'Université de Bourgogne, ouverte par convention aux étudiants du DIU.

Modules en présentiel

Enseignements cognitifs

- forum questions/réponses et retour sur le e-learning

Travaux sur des cas cliniques (échanges de pratiques)

- apprentissage par compétence
- séminaire thématiques

Les journées d'enseignement seront alternativement à Dijon (4 jours) et à Besançon (4 jours). Chaque journée comprend 3.5 heures le matin et 3.5 heures l'après-midi, soit 7 heures par journées et 56 heures en tout.

Stages pratiques

5 jours de stages pratiques dans les différentes composantes d'une filière gériatrique labellisée, dont au moins une journée dans la filière gériatrique du CHU de rattachement

Participation optionnelle et recommandée :

- congrès régional de Gériatrie de la Société de Gérontologie de l'Est
- aux Journées annuelles de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie (JASFGG)

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

Condition d'assiduité (présentiel)

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Sauf motif impérieux, l'assiduité est validée à condition d'avoir été présent aux 8 journées de séminaires locaux.

Validation de la partie théorique (e-learning)

Validation du module d'e-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks. Les modalités de validation du e-learning, sont identiques au niveau national et sont validées annuellement en CNEG.

Réussite à une épreuve écrite distanciel sur SIDES-NG sur 1h30 (Note éliminatoire : 10/20)

En cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves, une deuxième session est organisée au niveau régional conjointement par Dijon et Besançon.

Validation de la pratique

Réalisation d'un mémoire portant sur :

- un Récit de situation complexe authentique (RSCA)
- ou une démarche qualité (EPP selon une méthode HAS)
- ou d'un projet professionnel innovant

Présentation orale du mémoire devant un Jury commun (Dijon/Besançon)

Note éliminatoire : 10/20, durée 30 minutes (10 minutes de présentation, 20 minutes de discussion)

L'évaluation pratique est organisée par le comité pédagogique (Dijon et Besançon)

- lors de journée de stage dans des structures qualifiées avec des gériatres encadrant qualifiés

• **Jury de délivrance du diplôme :** Hospitalo-Universitaires en gériatrie, responsables pédagogiques de la formation dans les UFR de Bourgogne et de Franche-Comté :

\* Responsable pédagogique à l'UFR Sciences de la Santé de Besançon : Pr Régis AUBRY

\* Responsable pédagogique à l'UFR Sciences de la Santé de Besançon : Dr Thomas TANNOU

\* Responsable pédagogique à l'UFR Sciences de la Santé de Dijon : Pr Pierre JOUANNY

*(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)*



- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent ID</b>	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)				
Base de formation SIDES E-Learning	5301	Convention avec plateforme SIDES				70	70			Réussite à une épreuve écrite distanciel sur SIDES-NG sur 1h30 (Note éliminatoire : 10/20)
Enseignement présentiel réflexif et éthique	5301	Nom : Pr Régis AUBRY Qualité : PU-A Etablissement : UFC + Autres intervenants	7			7	7	7		Réalisation d'un mémoire portant sur : - un Récit de situation complexe authentique (RSCA) - ou une démarche qualité (EPP selon une méthode HAS)
Enseignement présentiel basé sur des cas cliniques	5301	Nom : Dr Thomas TANNOU Qualité : PHU Etablissement : UFC + Autres intervenants	21			21	21	21		ou d'un projet professionnel innovant Présentation orale du mémoire devant un Jury commun (Dijon/Besançon) Note éliminatoire : 10/20, durée 30 minutes (10 minutes de présentation, 20 minutes de discussion)
Enseignement présentiel basé sur des cas cliniques	5301	Nom : Pr Pierre JOUANNY Qualité : PU-PH Etablissement : UB + Autres intervenants	28			28	28	28		
Stage						35	35			
<b>Total</b>			<b>56</b>			<b>161</b>	<b>105</b>	<b>56</b>		

NB : Les enseignants indiqués sont les enseignants externes pouvant être sollicités dans le cadre des enseignements sont listés dans les tableaux ci-dessous.

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par intervenant enseignant avec leur établissement de rattachement. Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

**Pour chaque enseignement non e-learning, il est possible d'avoir 2 intervenants.**

**Nous ne comptons pour rémunération que les intervenants de l'UFC.**

Intervenants UFC	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : AUBRY Prénom : Régis Qualité : PU-A	UFC	UFC	7h
<b>Nombre d'heures de responsabilité pédagogique : 2</b>			
Nom : TANNOU Prénom : Thomas Qualité : PHU	UFC	UFC	21h
Nom : MAGNIN Prénom : Eloi Qualité : PU-PH	UFC	UFC	3h
Nom : VANDEL Prénom : Pierre Qualité : PU-PH	UFC	UFC	3h
<b>TOTAL</b>			<b>34h</b>

Intervenants UB	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : JOUANNY Prénom : Pierre Qualité : PU-PH	UB	UB	28h
<b>TOTAL</b>			<b>28h</b>

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement. Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

**Pour chaque enseignement non e-learning, il est possible d'avoir 2 intervenants.**

**Nous ne comptons pour rémunération que les intervenants de l'UFC.**

Intervenants UFC	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
<b>Dr Séverine KOEBERLE</b> <i>PH gériatre</i>	UFC	CHU de Besançon	3h
<b>Me Elise LEMONTEY</b> <i>Assistante Sociale</i>	UFC	CHU de Besançon	3h
<b>Me Stéphanie HUTINET</b> <i>Ergothérapeute</i>	UFC	CHU de Besançon	3h
<b>Me Anne-Laure LEROY</b> <i>Diététicienne</i>	UFC	CHU de Besançon	3h
<b>Me Carine PETIT</b> <i>Orthophoniste</i>	UFC	CHU de Besançon	3h
<b>Dr Ninon CHAGROT</b> <i>PH gériatre</i>	UFC	CHU de Besançon	3h
<b>TOTAL</b>			<b>18h</b>

Intervenants UB	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
<b>Dr Laurence AILLARD</b> <i>PH gériatre</i>	UB	CHU DIJON	3h
<b>Dr Evelyne MICHELI</b> <i>PH Soins Palliatifs</i>	UB	CHU DIJON	3h
<b>Dr Imad SFEIR</b> <i>PH gériatre</i>	UB	Mutualité Française/Reseda	1h
<b>Dr Eddy PONA VOY</b> <i>PH psychiatre</i>	UB	CHU DIJON	1h
<b>Mme Marie-Pierre MONIN</b> <i>Psychologue</i>	UB	CHU DIJON	1h
<b>Mme Caroline MONNOT</b> <i>Neuropsychologue</i>	UB	CHU DIJON	2h
<b>Mme Anne-Cécile BENOIT</b> <i>Infirmière</i>	UB	Fedosad, Equipe Spécialisée Alzheimer	2h
<b>Mme Nadine GUYOT</b> <i>Coordinatrice</i>	UB	Maison d'accueil et d'intégration pour l'autonomie CD 21	2h
<b>Mme Mélissa JACQUET</b> <i>Assistante sociale</i>	UB	CHU Dijon	2h
<b>Mme Michèle RASETTI</b> <i>Cadre de Santé</i>	UB	CHU DIJON	2h
<b>TOTAL</b>			<b>19h</b>

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	4652,32 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	800 €
Déplacements des enseignants	168 €
Hébergement des enseignants	140 €
Matériel pédagogique	300 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	0 €
Publicité	0 €
Réception	0 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	66 €
<b>Dépenses hors charges</b>	<b>6126,32€</b>
Charges UFR ou IUT	2105,92€
Charges UFC 4%	382,90€
Charges Formation continue et Alternance 22%	957,24€
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>9572,38€</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>9572,38€</b>

*A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance*

Nombre d'inscrits à la formation	6
----------------------------------	---

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	1595,40 €
--------------------------------	-----------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription	1700 €
	30,35€/h

Pour alignement tarif national

A titre informatif : taux horaire/inscrits

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

#### 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

- **Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 6

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 15

- **Montants des frais par inscrit :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>1700,00</u> euros	<u>1870,00</u> euros

### 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Régis AUBRY	/13/04/2021/		<b>Pr Régis AUBRY</b> Chef de Pôle CHRU Jean Minjoz - Bd Fleming 25030 BESANCON Cedex Tel. 03 81 66 91 79
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/30/04/2021/		La Responsable des Services Administratifs
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance		/13/04/2021/		Carole COINTEAU

### 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : /17/05/2021/ Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : /19/05/2021/ Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.



## Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

**TYPE DE DIPLOME**

(cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)  
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)  
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : \_\_\_\_\_

**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):

SÉCURITÉ ET DÉFENSE

**PARCOURS PEDAGOGIQUE**

 La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

PARCOURS... : \_\_\_\_\_

**MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION**

(cocher la case correspondante)

- Présentiel  
 Distanciel  
 Hybride

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE**

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

- Nom et prénom : MAYEUR CARPENTIER Coralie
- Statut : Directrice de l'IPAG
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 03.81.66.61.45
  - Mail : coralie.carpentier@univ-fcomte.fr

**COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR SJEFG - IPAG****DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : Octobre 2021****NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE** (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : BAC +3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : BAC +3

**NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1****CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION** (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
01	Droit sciences politiques	36	SCIENCES JURIDIQUES

**1. OBJECTIF DE LA FORMATION**

L'objectif de cette formation est de proposer une connaissance précise en matière de sécurité et de défense nationales.

Ce diplôme d'université sera un élément de la préparation aux concours de la police, des douanes et de la gendarmerie en délivrant un diplôme à l'issue de leur inscription en classe préparatoire à ces concours. La majorité des étudiants inscrits présentera un concours du ministère de l'intérieur ou du ministère de la défense. L'objectif est de renforcer notre proposition de préparation aux concours dans le domaine de la sécurité et de la défense, en renforçant notre offre de préparation aux concours de catégorie A et A+.

Le diplôme d'université sécurité défense sera proposé en lien avec la préparation aux concours proposée par l'IPAG. Si le plus souvent les inscrits à l'IPAG seront également inscrits à ce diplôme d'université, cela ne sera pas obligatoirement le cas.

En effet, en dehors des concours, ce diplôme d'université pourra intéresser de nombreux étudiants : ceux qui envisagent un avenir professionnel lié à la défense des droits et libertés, ceux qui prévoient une carrière dans le cadre de la sécurité privée, ceux qui envisagent une carrière liée au droit pénal et à la lutte contre la criminalité. Tous ceux qui s'engagent dans une voie professionnelle liée à la sécurité (publique ou privée) auront intérêt à acquérir ces connaissances.

En outre, les agents publics qui envisagent une mobilité pourront eux aussi trouver un intérêt à l'obtention de ce diplôme qui leur permettra de soutenir leur demande de changement.

Le diplôme d'université pourra être suivi en même temps qu'une année de master ou en même temps qu'un emploi salarié ou d'un agent public.

**1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION**

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Chaque année plusieurs étudiants demandent à l'IPAG une inscription dans l'objectif de préparer les concours spécifiques de la police et de la gendarmerie ou de de l'administration des douanes. Notre préparation n'est pas suffisante pour les accompagner véritablement dans cette préparation. Pourtant nous bénéficions de solides partenariats avec la gendarmerie et l'administration des douanes, de même avec les services de police.



En outre, plusieurs étudiants de nos masters en droit de l'action administrative, en droit du numérique, se préparent à ces concours et se voient dans l'obligation de s'inscrire dans une autre université pour bénéficier d'une préparation spécifique aux concours dans le domaine de la sécurité et de la défense.

L'Université de Franche-Comté pourra ainsi proposer une préparation aux concours en cohérence avec les masters qu'elle a développés. En effet, le master de droit du numérique, le master de droit de l'action administrative, de droit des politiques publiques et l'Unité d'enseignement libre Défense et Citoyenneté (UEL) attirent tous de nombreux étudiants qui se destinent à faire partie des grands corps de l'Etat.

Le diplôme d'université sécurité défense sera un élément de cette préparation aux concours en permettant ainsi l'ouverture d'une préparation à ces concours.

En outre, ce diplôme d'université permettra de renforcer notre pôle en matière de sécurité et défense. Il existe dans le cadre des masters de droit public et de droit du numérique et de la cybersécurité, cyberveille, cyberdéfense. Il répond en ce sens à une demande de nos partenaires dans ces domaines.

## 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),*
- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires).*

A l'issue de la formation, nos étudiants devront être capables d'identifier les rôles et missions des grands corps de l'Etat dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Ils auront acquis les méthodes et certaines connaissances indispensables pour présenter les concours d'officier de la police, de commissaire de police, d'officier de gendarmerie ou d'inspecteur ou de contrôleur des douanes.

Le diplôme d'université est destiné à leur offrir le plus de chance d'obtenir les concours dans ces domaines et leur permettre d'intégrer les services des administrations de la sécurité et de la défense.

Il est également destiné à offrir une meilleure connaissance de ces administrations à des étudiants qui le souhaiteraient.

Il peut ainsi offrir une spécialisation indispensable à l'obtention de certains postes liés à la sécurité.

Les intervenants du diplôme d'université seront des spécialistes des questions de droit de la sécurité et de la défense ; nos partenariats avec l'administration des douanes, l'école de police de Montbéliard, l'état-major de gendarmerie seront autant d'atouts pour offrir une spécialisation solide dans ces domaines.

## 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

[https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFqg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009\\_Introduction\\_et\\_table\\_de\\_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFqg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew)

Commissaire de police ; inspecteur de police ; Inspecteur des douanes ; contrôleur des douanes ; Officier de gendarmerie :

Commissaire de police K1704 – Officier de gendarmerie K1704 - Inspecteur des douanes K1505.

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### • Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : UFR SJEPEG
- Directeur : Christophe LANG
- Email : christophe.lang@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03.81.66.67.73
- Fax :

#### • Composante(s) associée(s)

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante : IPAG

- Directeur : MAYEUR CARPENTIER Coralie
- Email : coralie.carpentier@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03.81.66.61.45
- Fax :

• **Etablissement(s) de formation partenaire(s)**

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement)

- Nom de l'établissement :
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse :
- Directeur :
  - Email :
  - Tél. :
  - Fax :
- Responsable pédagogique :
  - Email :
  - Tél. :
  - Fax :
- Nature du partenariat :

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

Dans les locaux de l'UFR SJEPEG, à l'IPAG.

## 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Publics concernés** : Etudiants, demandeurs d'emplois, candidats aux concours dans le cadre d'une reconversion professionnelle désirant passer un concours externe de la police, gendarmerie ou douanes.  
Etudiants bénéficiaires des bourses pour la diversité dans le cadre de la préparation talents du service public.

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- *Nombre d'heures, nombre de jours, période*

96 heures de cours réparties d'octobre à janvier.

• **Condition d'accès à la formation :**

- *Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)*
- *Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre*

Minimum bac + 3 prioritairement en droit ou sciences politiques ou AES.

Pour les candidats aux concours d'officiers et de commissaires de police, un bac + 5 est requis.

Toutes les licences, selon le parcours des candidats ; notamment les étudiants ingénieurs ou scientifiques qui envisagent de passer le concours d'officier scientifique de la gendarmerie :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/pjgn/recrutement-et-stages/concours-og-titres-ou-nouveau-og-scientifique-inscrivez-vous>

• **Modalités pédagogiques :**

- *(Présentiel, FOAD ...)*

Les cours sont dispensés en présentiel ; sauf à titre exceptionnel en cas de pandémie, tous les cours seront maintenus, à distance.

• **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*

La formation repose sur des cours magistraux et des cours pratiques et mises en situation.

En outre, la préparation aux concours suppose un entraînement à l'écrit et à l'oral. Le diplôme d'université propose une partie de ces entraînements.

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

L'UFR SJEPEG dont l'IPAG est une composante, s'est dotée de plusieurs conventions de partenariat ; certaines d'entre elles consolident la préparation proposée : avec l'administration des douanes, avec l'état-major de la gendarmerie, avec l'école de police de Montbéliard et avec l'IHEDN.

Sur le fondement de ces conventions, les agents se sont engagés à dispenser les cours pratiques dans notre formation, notamment en proposant des exercices et mises en situation ; de plus, les jurys d'entraînement à la préparation aux oraux seront toujours composés d'au moins un agent en poste ou ayant été en poste dans ces administrations.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

Les entraînements à l'écrit et à l'oral donneront lieu à l'obtention d'une note.

Les différentes matières seront également évaluées sous la forme d'une épreuve du concours choisi :

- Une note de synthèse dans les conditions du concours
- Une évaluation dans le cadre des mises en situation, destinée à apprécier le savoir-être des candidats
- Une épreuve orale dans le cadre des entraînements à l'admissibilité
- Une note d'écrit de culture générale sous forme de dissertation

Chaque unité d'enseignement est dotée d'un même coefficient.

Les unités d'enseignement se compensent entre elles.

Le diplôme d'université est acquis par l'obtention d'une moyenne générale de 10/20.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

*(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)*

Le jury de délivrance du diplôme est composé au moins de trois personnes : le responsable pédagogique de la formation, un enseignant ou enseignant-chercheur intervenant au diplôme et une personnalité extérieure à l'UFR ayant contribué aux enseignements. Sur décision du responsable pédagogique, d'autres agents ou enseignants ayant participé à la formation peuvent être présents.

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

**Répondre sous ce cadre, dans le tableau** (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire <b>pour l'inscrit</b> à la formation				Volume horaire total <b>pour l'inscrit</b>	Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent TD</b>	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)					
Police et sécurité (répartition des compétences, sécurité et défense)	02	Nom : GRANGER Marc-Antoine Qualité : MCF Etablissement : UFR STGI	15				15	22.5			
Organisation de la sécurité sur le territoire (rôles, répartition des compétences, missions)	02	Nom : PERRIN Roland Qualité : commissaire de police – Vacataire	5				5	7.5			
Contentieux administratif (contentieux de la sécurité publique et privée)	02	Nom : CIAUDO Alexandre Qualité : Pr Etablissement : UFR SJPEG	5				5	7.5			
Défense en Europe	02	Nom : MAYEUR CARPENTIER Coralie Qualité : MCF Etablissement : UFR SJPEG	5				5	7.5			
Droit douanier	02	En cours de recrutement		10			10	10			
Pratique douane : connaissance des concours, formation et mises en situation		Nom : Qualité : Etablissement : Direction régionale des douanes Recrutement en cours		10			10	10			

Connaissances des métiers – compétences territoriales		Nom : Qualité : Etablissement :		10			10	10		
Pratique police : présentation et mises en situation		Nom : Qualité : Etablissement : Ecole de police de Montbéliard		10			10	10		
Formation gendarmerie : présentation et mises en situation		Etat major de la gendarmerie de Besançon		10			10	10		
Journée gendarmerie – Mises en situation sur site		Etablissement : Gendarmerie		6			6	6		
Préparation sportive		En cours de recrutement		10			10	10		
Stage facultatif		Durée de 2 à 6 semaines dans une administration partenaire								
<b>Total</b>			<b>30</b>	<b>66</b>			<b>96</b>	<b>111</b>		

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement  
Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : MAYEUR Prénom : Coralie Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	7.5 heures
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom : GRANGER Prénom : Marc-Antoine Qualité : MCF	UFR STGI	UFR SJEPEG	22.5 heures
Nom : CIAUDO Prénom : Alexandre Qualité : Pr	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	7.5 heures
TOTAL			37.5 heures

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :	UPFR Sports	UFR SJEPEG	10 heures
Nom : Prénom : Qualité :	En cours de recrutement	UFR SJEPEG	10 heures
Nom : PERRIN Prénom : Roland Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	7.5 heures
Nom : Prénom : Qualité :	Direction régionale des douanes	UFR SJEPEG	20 heures
Nom : Prénom : Qualité :	Ecole nationale de police de Montbéliard	UFR SJEPEG	10 heures
Nom : Prénom : Qualité :	CIR Gendarmerie	UFR SJEPEG	16 heures
TOTAL			73.5 heures

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	8255.64€
Secrétariat	€
Fonctionnement général	€
Déplacements des enseignants	€
Hébergement des enseignants	€
Matériel pédagogique	€
Amortissements matériels	€
Documentation étudiants	€
Publicité	€
Réception	€
Fournitures diverses	€
Autres	€
Dépenses hors charges	8255.64€
Charges UFR ou IUT	1289,94 €
Charges UFC 4%	515,98 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	2837,88 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>12899.44€</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>12899.44€</b>

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation

15

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu

859.96€

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription

860€

8,96€/h

A titre informatif : taux horaire/inscrits

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

## 4 - additionner les deux montants calculés

## 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

## • Nombre d'inscrits :

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 15

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 30 inscrits au maximum

## • Montants des frais par inscrit :

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>860</u> euros (compléter)	<u>1030</u> euros (compléter)

## 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Coralie MAYEUR- CARPENTIER	17/03/2021		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine LOPEZ	17/03/2021		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	19/03/2021		

## 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 13/03/2021 Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom :	Date : 18/03/2021 Signature et cachet :

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.



La présidente

Besançon, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Affaire suivie par :

**Lydia DJEFAFLIA**

Cheffe de cabinet

Tél : (33) 03 81 66 50 97

[lydia.djefafia@univ-fcomte](mailto:lydia.djefafia@univ-fcomte)

MW/PT/LD/NG : 2021 - 35

A l'attention de

M Christophe Lang, directeur de l'UFR SJEPEG

Mme Catherine Tirvaudey, directrice des études

Mme Coralie Carpentier, directrice de l'IPAG

Objet : lettre de soutien à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'ouverture d'une classe préparatoire « Talents du service publics »

Monsieur le Directeur,

*cher Christophe,*

Madame la Directrice des études,

*chère Catherine,*

Madame Coralie Carpentier, porteuse du projet, Directrice de l'IPAG,

*chère Madame,*

Notre VP CA m'a rendu compte de votre intention de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'ouverture d'une classe préparatoire « Talents du service public », classe préparatoire qui serait plus spécifiquement orientée « sécurité publique ».

Comme vous le savez, l'objectif du gouvernement est que chaque région compte au moins deux de ces classes préparatoires et il me paraît particulièrement important que l'UFC soit porteur d'un tel projet.

En effet, celui-ci me semble parfaitement cohérent avec notre vocation sociale et notre forte proportion d'étudiants boursiers. Il répond, en outre, parfaitement aux enjeux sociétaux actuels.

En outre, l'UFR SJEPEG avec son IPAG, ses masters spécialisés, son réseau de partenaires, possède indubitablement l'écosystème adéquat pour mettre en œuvre un tel projet.



Soyez assuré de mon soutien total et n'hésitez pas à revenir vers moi soit directement soit par l'intermédiaire de notre VP CA pour défendre ce beau projet auprès des instances ministérielles et de leurs représentants locaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice des études, Madame la Directrice de l'IPAG, mes salutations distinguées.

La présidente



Marie-Christine WORONOFF





Christophe Lang  
Directeur UFR SJEPEG – Sciences Juridiques Économiques Politiques et de Gestion  
Université de Franche-Comté

Besançon le 09/03/2021

Madame, Monsieur,

L'ouverture d'une classe préparatoire destinée aux talents du service public correspond à l'engagement de l'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels de l'UFR de droit de l'Université de Franche-Comté.

Notre intérêt pour le projet proposé notre ministre de la transformation et de la fonction publiques se manifeste par l'ouverture d'une classe destinée à préparer nos étudiants aux concours des métiers de la sécurité et de la défense. L'UFR SJEPEG dispose en effet d'un master de droit public à l'issue duquel certains étudiants envisagent de préparer ces concours, il dispose également d'un master de droit du numérique, premier master de droit à avoir obtenu le label de l'ANSSI pour sa formation technique et originale relative à la cybersécurité, cyberveille et cybersécurité.

L'ouverture de la classe préparatoire égalité des chances Talents du service public nous permettra de soutenir les étudiants pour éviter qu'ils renoncent à leur projet et faire en sorte qu'ils intègrent la fonction publique. 10 places sont ouvertes en faveur des étudiants méritants concernés.

L'UFR SJEPEG et son IPAG s'engagent à réaliser le bilan annuel de l'activité et à rendre compte de l'utilisation de la subvention accordée ; à faire état de la subvention accordée et à la mentionner sur l'ensemble des supports écrits de communication et à l'occasion de toute communication au sujet de la classe préparatoire talents du service public.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

C. Lang



**Pour les demandeurs d'emploi notez les coordonnées de votre agence :**

Nom de l'agence Pôle emploi : ..... N° d'identifiant : .....  
 Adresse: ..... CP : [ ][ ][ ][ ][ ] ville : .....

**3 Formations initiales du candidat :**

Année	Nom et adresse de l' 'établissement fréquenté	Diplôme ou examen préparé	résultat

**4 Formations continues du candidat :**

Date	Organisme	Intitulé de la formation, du stage, du séminaire, du diplôme en apprentissage, du colloque...	Durée (nombre de jours et d'heures)	Validation (attestation, titre, diplôme...)

**5 Parcours professionnel de l'expérience la plus récente à la plus ancienne :**

Date de début et de fin Durée et nature du contrat	Nom adresse de l'entreprise, activité et effectif	Poste occupé, niveau de responsabilité
Début : Fin : Durée : Type contrat :		
Début : Fin : Durée : Type contrat :		
Début : Fin : Durée : Type contrat :		

**Pièces à joindre obligatoires POUR TOUS LES CANDIDATS :**

- CV détaillé présentant la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la formation initiale et continue
- Photocopies du ou des diplôme(s) (notamment ceux requis pour l'inscription aux concours choisis)
- Photocopies des attestations de stage et des programmes des actions de formations suivies le cas échéant
- Lettre de motivation : Vous préciserez votre projet professionnel ; les concours envisagés et les postes espérés

L'IPAG ne vous inscrit pas aux concours mais vous prépare aux épreuves des concours

L'IPAG vous rappelle que l'inscription aux concours relève de la responsabilité de chaque candidat

## Demande de création d'une formation préparant à un examen ou concours

**INTITULE DE LA FORMATION** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté de création 

Préparation aux concours externes de la fonction publique

### PARCOURS PEDAGOGIQUE

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

PARCOURS... : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

(cocher la case correspondante)

- Présentiel  
 Distanciel  
 Hybride

### REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

- Nom et prénom : MAYEUR CARPENTIER Coralie
- Statut : Directrice de l'IPAG
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 03.81.66.61.45
  - Mail : coralie.carpentier@univ-fcomte.fr

**COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR SJEPG - IPAG****DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : Septembre 2021****NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « Guide pour la création de la formation »)**

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : BAC +3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : BAC +4

**NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1****CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION (voir. « Guide pour la création de la formation »)**

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
01	Droit sciences politiques	36	SCIENCES JURIDIQUES

**1. OBJECTIF DE LA FORMATION**

La préparation aux concours externes offre une formation (cours magistraux, TD, exercices écrits et oraux) aux étudiants ou aux personnes en reconversion professionnelle, à certaines conditions, qui préparent un concours externe. La formation ne débouche pas sur l'obtention d'un diplôme, elle permet à l'agent de s'exercer dans les matières attendues par le concours.

Elle propose une remise à niveau dans les matières juridiques, économiques et de culture générale et des entraînements à l'écrit et à l'oral tout au long de l'année de formation.

L'IPAG permet ainsi de préparer aux concours des IRA ou aux concours des métiers de la police, de la gendarmerie et des douanes ou encore aux concours de greffiers ou de certains concours du ministère de la justice.

L'IPAG, département de l'UFR-SJEPG, bénéficie des partenariats établis entre les administrations et l'UFR ; et propose ainsi une préparation aux concours externes adaptée aux cursus des étudiants, qui correspond exactement aux exigences des concours.

**1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION**

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

La préparation aux concours externes proposée dans le cadre de l'IPAG de l'Université de Franche-Comté est ancienne. Depuis la modification du statut de plusieurs IPAG, dont le nôtre, le rattachement est désormais directement auprès de notre UFR et non pas comme entité indépendante.

La création que nous demandons correspond ainsi à une demande de maintien de la préparation aux concours externes en tant que formation de l'IPAG département de l'UFR-SJEPG.





• **Etablissement(s) de formation partenaire(s)**

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement :
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse :
- Directeur :
  - Email :
  - Tél. :
  - Fax :
- Responsable pédagogique :
  - Email :
  - Tél. :
  - Fax :
- Nature du partenariat :

Des partenariats établis entre l'IPAG et certaines administrations ou établissements ont été conclus avec l'UFR dans le cadre du travail commun mené entre l'IPAG et l'UFR SJPEG dans un objectif de cohérence et de consolidation des parcours. Ces partenariats bénéficient à l'ensemble des étudiants inscrits à l'UFR, de façon globale.

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

Dans les locaux de l'UFR SJPEG et de l'IPAG.

## 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Publics concernés** : Etudiants, demandeurs d'emplois, personne en reconversion professionnelle désirant passer un concours externe de la fonction publique.

• **Durée de la formation pour l'étudiant** :

- *Nombre d'heures, nombre de jours, période*

Il y a 517 heures de cours obligatoires et 45 heures de cours optionnels ainsi que 60 heures de galop d'essai pour les entrainements écrits soit un total de 622 heures réparties sur une année universitaire.

• **Condition d'accès à la formation** :

- *Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)*
- *Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre*

Préparation aux concours de catégorie A : les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme bac +3 et avoir la nationalité française ou européenne pour pouvoir s'inscrire aux concours donc à la préparation.

Le dossier de candidature est disponible en ligne sur le site eCandidat.

• **Modalités pédagogiques** :

- *(Présentiel, FOAD ...)*

Présentiel et par dérogation à distance lorsque les circonstances sanitaires l'exigent, comme cela était le cas en 2020 et 2021 en partie.

• **Outils pédagogiques :**

- Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels

Les cours dispensés sont des cours magistraux ainsi que des travaux dirigés à l'appui desquels les étudiants doivent se préparer aux concours de leur choix. Le travail personnel est extrêmement important, il est la condition de la réussite aux concours. Il est encadré par les enseignants de l'IPAG et permet aux étudiants d'échanger, de présenter des exposés, de partager leurs travaux.

Les étudiants peuvent ainsi être conduits à présenter des fiches d'actualités ou d'ouvrage. Ils peuvent également exposer un sujet à l'oral selon les différents cours ou avoir à présenter ou à détailler un exercice particulier.

L'interaction et le travail en groupe sont toujours privilégiés.

Un stage est possible d'une durée de 2 à 6 semaines à partir du mois de juillet. Il est facultatif.

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises

Les entraînements à l'oral et certains cours sont effectués par des fonctionnaires, magistrats, agents de police, commissaires, inspecteurs en poste ou ayant effectué ce métier.

En outre, les partenariats noués à l'UFR et à l'IPAG permettent de présenter les métiers et postes offerts dans le cadre de conférences des métiers ainsi que lors du forum des métiers de la fonction publique et du service public qui est organisé par l'IPAG et qui a lieu chaque année.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...

Ce sont des galops d'essai écrits pour certaines matières de cours magistraux composé de questions à réponses courtes mais aussi un vendredi sur deux des galops d'essai (d'une durée de 4h) pour permettre aux étudiants de se mettre dans la situation de leur concours.

Enfin, il y a des entraînements à l'oral, qui consistent à s'exercer en présentant devant la classe et devant un jury, l'exposé qui leur sera demandé lors de l'admission s'ils sont admissibles.

L'effort demandé à l'oral tout au long de l'année renforce également le niveau à l'écrit (par le choix des mots, en rédigeant de façon plus précise etc...).

• **Jury de délivrance de l'attestation de réussite à la formation :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

Sans objet pour l'IPAG. En effet, l'IPAG est un institut de préparation aux concours. La formation n'est pas diplômante, c'est pourquoi il n'y a pas de jury constitué dans ce cadre.

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

**Répondre sous ce cadre, dans le tableau** (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire par enseignement en <u>Equivalent TD</u>	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)				
Culture générale	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPE	50				50	VSPX 1	Culture générale nécessaire aux concours.	
Culture juridique et historique	03	Nom : PERRIN ROLAND Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPE	15				15	VSPX 2	Culture historique et juridique nécessaire aux concours.	
Droit administratif	02	Nom : PERRIN Léa / GEDIK GLAWDYS Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPE	30				30	VSPX 3		
Droit constitutionnel	02	Nom : BONNAMY Damienne Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPE	30				30	VSPX 4		Galop d'essai
Droit de la fonction publique	02	Nom : SUN Xiaowei Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPE	20				20	VSPX 5		
Droit du travail	01	Nom : MALINGREY Philippe Qualité : PRAG Etablissement : IUT BV	15				15	VSPX 6		

Droit des collectivités territoriales	02	Nom : CHEVILLEY HIVER Carole Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEFG	5						5	7,5	VSPX 7	
Droit des collectivités territoriales (mutualisé avec prépa interne)	02	Nom : CHEVILLEY HIVER Carole Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEFG	15						15	22.5	VSPX 8	
Finances publiques	02	Nom : HOUSER Matthieu Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEFG	15						15	22.5	VSPX 9	Galop d'essai
Finances publiques (mutualisé avec prépa interne)	02	Nom : HOUSER Matthieu Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEFG	15						15	22.5	VSPX 10	
Institutions administratives	02	Nom : SUN Xiaowei Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEFG	20						20	30	VSPX 11	
Introduction au droit	02	Nom : PERRIN ROLAND Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEFG	10						10	15	VSPX 12	
Libertés publiques – Convention Européenne droits de l'homme	02	Nom : CIAUDO Alexandre Qualité : PR Etablissement : UFR SJEFG	10						10	15	VSPX 13	
Economie politique	05	Nom : DUBOZ Marie Line Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEFG	30						30	45	VSPX 14	Galop d'essai

Politique sociale	05	Nom : DONEY Jean Louis Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEFG	30					30	45	VSPX 15	Galop d'essai
Cas pratique	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEFG	6	9				15	18	VSPX 16	
Cas pratique (mutualisé avec prépa interne) <sup>1</sup>	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEFG		15				15	15	VSPX 17	
Entraînements aux oraux (mutualisé avec prépa interne)	X5	Nom : SULTER THIRIAT Frédérique GIECOLD Fabian + intervenants extérieurs (1 intervenant extérieur à chaque TD) + MAYEUR CARPENTIER Coralie pour CM Qualité : Vacataires + PRAG + MCF Etablissement : UFR SJEFG	3	47				50	51.5	VSPX 18	
Entraînements aux écrits (mutualisé avec la prépa interne)	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEFG		60				60	60		Galop essai à chaque séance
Estime de soi (mutualisé avec la prépa interne)	X5	Nom : DELBENDE Jean Christophe Qualité : PRCE Etablissement : CLA		15				15	15	VSPX 19	Par groupe de td

Français	09	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPEG	5	5	5	5	VSPX 20	
Français (mutualisé avec la prépa interne)	09	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPEG	5	5	5	5	VSPX 21	
Note de synthèse	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPEG	6	14	20	23	VSPX 22	
Note de synthèse (mutualisé avec la prépa interne)	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPEG	20	20	20	20	VSPX 23	
Résumé de texte	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPEG	3	12	15	16.5	VSPX 24	
Outils documentaires	TOU	Nom : GILLET Claire Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPEG	12	12	12	12	VSPX 25	
Anglais	11	Nom : TANTURIER Jean Christophe Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPEG	20	20	20	30	VSPX 26	
Cours optionnel Contentieux administratif	02	Nom : CIAUDO Alexandre Qualité : PR Etablissement : UFR SJEPEG	15	15	15	22.5	VSPX OP1	

Cours optionnel Droit pénal	01	Nom : PERRIN ROLAND Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEFG	15						15	22.5	VSPX OP3	
Cours optionnel G.R.H dans la fonction publique	06	Nom : WERGUET Florent Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEFG	12						12	18	VSPX OP4	
Cours optionnel G.R.H dans la fonction publique (mutualisé avec la prépa interne)	06	Nom : WERGUET Florent Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEFG	3						3	4.5	VSPX OP5	
Droit de l'Union Européenne	02	Nom : MAYEUR CARPENTIER Coralie Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEFG	15						15	22.5	VSPX OP2	Examen Questions à réponses courtes + exercices QCM
Stage facultatif d'une durée de 2 à 6 semaines.												
<b>Total</b>			<b>358</b>	<b>264</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>622</b>	<b>801</b>			

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement  
Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : MAYEUR-CARPENTIER Prénom : Coralie Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	27
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique : 5H hebdomadaire en moyenne			
Nom : GIECOLD Prénom : Fabian Qualité : PRAG	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	264
Nom : BONNAMY Prénom : Damienne Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	45
Nom : SUN Prénom : Xiaowei Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	60
Nom : DELBENDE Prénom : Jean Christophe Qualité : PRCE	CLA	UFR SJEPEG	15
Nom : CHEVILLEY-HIVER Prénom : Carole Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	30
Nom : DUBOZ Prénom : Marie-Line Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	45
Nom : HOUSER Prénom : Matthieu Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	45
Nom : CIAUDO Prénom : Alexandre Qualité : PR	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	37.5
Nom : TAINURIER Prénom : Jean Christophe Qualité : PRAG	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	30
Nom : MALINGREY Prénom : Philippe Qualité : PRAG	IUT BV	UFR SJEPEG	22.5
Nom : DONEY Prénom : Jean Louis Qualité : PRAG	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	45
TOTAL			666



- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : PERRIN Prénom : Roland Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	60
Nom : PERRIN Prénom : Léa Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	22.5
Nom : GEDIK Prénom : Glawdys Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	22.5
Nom : Intervenants extérieurs Prénom : Qualité : Vacataires	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	47
Nom : SULTER-THIRIAT Prénom : Frédérique Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	51.5
Nom : WERGUET Prénom : Florent Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	22.5
Nom : GILLET Prénom : Claire Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	12
<b>TOTAL</b>			<b>238</b>

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

- **Montants des frais par inscrit dans le cadre de la formation initiale :**

*RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT*

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>500</u> euros	<u>670</u> euros

- **Montants des frais par inscrit dans le cadre de la formation continue :**

*RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT*

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>Cf. Tarif horaire Formation Continue, sur devis</u>	<u>170,00</u> euros + tarif horaire Formation Continue sur devis





<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.



<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

## 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Coralie MAYEUR CARPENTIER	16/03/2021		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Christine LOPEZ	16/03/2021		

## 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 13/03/2021 / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : Christophe LANG 	Date : 16/03/2021 Signature et cachet : 

## Demande de création d'une formation préparant à un examen ou concours

**INTITULE DE LA FORMATION** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté de création ):

Préparation Talents Sécurité et Défense

**PARCOURS PEDAGOGIQUE**

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

PARCOURS... : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION**

(cocher la case correspondante)

Présentiel

Distanciel

Hybride

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE**

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : MAYEUR CARPENTIER Coralie
- Statut : Directrice de l'IPAG
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 03.81.66.61.45
  - Mail : coralie.carpentier@univ-fcomte.fr

## COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR SJEPG - IPAG

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : **Septembre 2021**

## NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : BAC +3 à BAC+5
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : BAC +3 à BAC+5

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1

## CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
01	Droit sciences politiques	36	SCIENCES JURIDIQUES

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

---

L'objectif de cette formation est de proposer une préparation aux concours de la police, des douanes et de la gendarmerie dans le cadre des préparations Talents c'est-à-dire en délivrant un diplôme à l'issue de la formation. Le diplôme sera le diplôme d'université Sécurité et Défense.

La majorité des étudiants inscrits présentera un concours du ministère de l'intérieur ou du ministère de la défense. L'objectif est de renforcer notre proposition de préparation aux concours de catégorie A et A+ dans le domaine de la sécurité et de la défense. Les inscrits bénéficieront d'une formation suffisamment solide pour obtenir les concours d'officier de police ou de gendarmerie ou de commissaire de police.

Ainsi, l'objectif de la classe préparatoire sécurité défense est de préparer et obtenir les concours de catégorie A dans le domaine de la sécurité et de la défense du territoire.

En outre, dans le cadre de cette préparation aux concours, les étudiants bénéficieront de cours spécifiques et d'entraînement spécifiques. A l'issue de la préparation, les enseignements donneront lieu à la délivrance d'un diplôme d'université.

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Chaque année plusieurs étudiants demandent à l'IPAG une inscription dans l'objectif de préparer les concours spécifiques de la police et de la gendarmerie ou de de l'administration des douanes. Notre préparation n'est pas suffisante pour les accompagner véritablement dans cette préparation. Pourtant nous bénéficions de solides partenariats avec la gendarmerie et l'administration des douanes, de même avec les services de police.

En outre, plusieurs étudiants de nos masters en droit de l'action administrative, en droit du numérique, se préparent à ces concours et se voient dans l'obligation de s'inscrire dans une autre université pour bénéficier d'une préparation spécifique aux concours dans le domaine de la sécurité et de la défense.

L'Université de Franche-Comté pourra ainsi proposer une préparation aux concours en cohérence avec les masters qu'elle a développés.

En effet, le master de droit du numérique, le master de droit de l'action administrative, de droit des politiques publiques et l'Unité d'enseignement libre (UEL) défense et citoyenneté attirent de nombreux étudiants qui se destinent à faire partie des grands corps de l'Etat.

L'Université de Franche-Comté pourra ainsi disposer d'une préparation aux concours, diplômante et bénéficiant du dispositif Talents du service public.

Cette nouvelle classe de préparation aux concours devrait pouvoir bénéficier à des étudiants d'horizons et de parcours divers.

L'objectif est de s'engager en faveur de l'égalité des chances en faisant bénéficier du dispositif Talents du service public au plus grand nombre, en fonction des critères de sélection identifiés par le ministère.

## 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),*
- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires).*

A l'issue de la formation, nos étudiants devront être capables d'identifier les rôles et missions des grands corps de l'Etat dans le domaine de la sécurité.

Ils auront acquis les méthodes utiles à la résolution des cas pratiques et sauront réagir à une situation de crise.

Ils pourront obtenir les concours leur permettant d'intégrer les services des administrations de la sécurité et de la défense.

Ils auront bénéficié d'un tutorat mis en place avec les anciens et avec les intervenants appartenant aux administrations qu'ils espèrent rejoindre.

## 1.3 METIERS CIBLES

- *Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :*

- *Désignation des code(s) ROME correspondants :*

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009-Introduction-et-table-de-correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew>

Commissaire de police ; inspecteur de police ; Commissaires aux armées ; Inspecteur des douanes ; contrôleur des douanes ; Officier de gendarmerie ; officier de police.

Commissaire de police K1704 – Officier de gendarmerie K1704 - Inspecteur des douanes K1505.

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### • Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : UFR SJEPG
- Directeur : Christophe LANG
- Email : christophe.lang@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03.81.66.67.73
- Fax :

#### • Composante(s) associée(s)

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante : IPAG
- Directeur : MAYEUR CARPENTIER Coralie
- Email : coralie.carpentier@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03.81.66.61.45
- Fax :

#### • Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement : Ecole de Police de Montbéliard
- Code UAI de l'établissement mère :

- Adresse : 1 rue du Maréchal Juin 25208 Montbéliard cedex
- Directeur adjoint : Nicolas Greth  
Email : nicolas.greth@interieur.gouv.fr  
Tél. :  
Fax :
- Responsable pédagogique :  
Email :  
Tél. :  
Fax :
- Nature du partenariat : La Convention de partenariat est en cours de signature
- Partenariat avec l'état-major de la gendarmerie en cours de signature également.
  
- Partenariat entre l'UFR SJPEG et l'administration des douanes depuis 2015

#### • **Lieu(x) de déroulement de la formation**

*(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)*

Dans les locaux de l'UFR SJPEG, à l'IPAG.  
45 D avenue de l'observatoire, 25000 Besançon

## 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

#### • **Publics concernés :**

**Tous les étudiants ayant un master 1 ou 2 selon le concours choisi**

**Pour les étudiants qui envisagent le concours de sous-officier, la condition est d'être détenteur d'une licence.**

#### • **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- *Nombre d'heures, nombre de jours, période*

742 heures de cours réparties d'octobre à début juillet.

#### • **Condition d'accès à la formation :**

- *Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)*

- *Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre*

Les candidatures à la Prépa Talents sont sur dossier et sur entretien.

Minimum bac + 3 en droit ou sciences politiques ; selon le parcours des candidats, l'obtention d'une licence d'économie ou encore d'AES peut donner accès à la formation.

Bac + 5 requis pour les concours A+

- *(Présentiel, FOAD ...)*

Les cours sont dispensés en présentiel, sauf à titre exceptionnel en cas de pandémie, tous les cours seront maintenus, à distance.

Des entraînements dans les conditions du concours seront proposés aux étudiants tout au long de la formation, à l'écrit comme à l'oral.

#### • **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*

La formation repose sur des cours magistraux et des cours pratiques et mises en situation.

En outre, la préparation aux concours suppose un entraînement à l'écrit et à l'oral.

Les entraînements à l'oral ont lieu dès le mois de novembre, une à deux fois par mois, ils sont proposés par un jury dont la composition correspond à celle des concours.

Les entraînements à l'écrit ont lieu également tout au long de l'année, ils consistent à permettre aux étudiants de s'exercer dans toutes les matières à l'écrit en insistant sur la note de synthèse, la note sur dossier, les exercices de contraction de texte ou de commentaires de textes ainsi que sur les dissertations.

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

L'UFR SJEFG dont l'IPAG est une composante, s'est dotée de plusieurs conventions de partenariat ; certaines d'entre elles consolident la préparation proposée : avec les douanes, avec la gendarmerie, avec la police.

Sur le fondement de ces conventions, les agents se sont engagés à dispenser les cours pratiques dans notre formation, notamment en proposant des exercices et mises en situation ; de plus, les jurys d'entraînement à la préparation aux oraux seront toujours composés d'au moins un agent en poste ou ayant été en poste dans ces administrations.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

Dans le cadre de la préparation aux concours Sécurité et Défense, une partie des enseignements et des évaluations correspondent au diplôme d'université Sécurité et Défense.

Les entraînements à l'écrit et à l'oral donneront lieu à l'obtention d'une note, la meilleure note sera prise en compte pour l'obtention du diplôme.

Les différentes matières seront également évaluées sous la forme d'un examen comparable à l'un des examens prévu dans les différents concours.

Les entraînements à l'écrit et à l'oral donneront lieu à l'obtention d'une note pour l'obtention du Diplôme d'université Sécurité et Défense :

Les différentes matières seront également évaluées sous la forme d'une épreuve du concours choisi :

- Une note de synthèse dans les conditions du concours
- Une évaluation dans le cadre des mises en situation, destinée à apprécier le savoir-être des candidats
- Une épreuve orale dans le cadre des entraînements à l'admissibilité
- Une note d'écrit de culture générale sous forme de dissertation

Chaque unité d'enseignement est dotée d'un même coefficient.

Les unités d'enseignement se compensent entre elles.

Le diplôme d'université est acquis par l'obtention d'une moyenne générale de 10/20.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

*(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)*

Les inscrits de la préparation Talents préparent également le Diplôme d'Université « Sécurité et Défense ».

Le jury de délivrance du diplôme est composé au moins de trois personnes : le directeur de la formation, un enseignant ou enseignant-chercheur intervenant au diplôme et une personnalité extérieure à l'UFR ayant contribué aux enseignements. Sur décision du directeur, d'autres agents ayant participé à la formation peuvent être présents.



- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

**Répondre sous ce cadre, dans le tableau** (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement <u>cf. Annexes</u> <u>Section CNU</u>	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire <b>pour l'inscrit</b> à la formation				Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total <b>pour l'inscrit</b>	Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent TD</b>	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP							
Culture générale	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG		50			50	50	VSPX 1	Culture générale nécessaire aux concours.		
Culture juridique et historique	03	Nom : PERRIN ROLAND Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPG	15				15	22.5	VSPX 2	Culture historique et juridique nécessaire aux concours.		
Droit administratif	02	Nom : PERRIN Léa Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPG	30				30	45	VSPX 3			
Droit constitutionnel	02	Nom : BONNAMY Damienne Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	30				30	45	VSPX 4		Galop d'essai	
Droit de la fonction publique	02	Nom : SUN Xiaowei Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	20				20	30	VSPX 5			
Droit du travail	01	Nom : MALINGREY Philippe Qualité : PRAG Etablissement : IUT BV	15				15	22.5	VSPX 6			

Droit des collectivités territoriales	02	Nom : CHEVILLEY HIVER Carole Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	5				5	7,5	VSPX 7		
Droit des collectivités territoriales (mutualisé avec prépa interne)	02	Nom : CHEVILLEY HIVER Carole Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	15				15	22.5	VSPX 8		
Finances publiques	02	Nom : HOUSER Matthieu Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	15				15	22.5	VSPX 9		Galop d'essai
Finances publiques (mutualisé avec prépa interne)	02	Nom : HOUSER Matthieu Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	15				15	22.5	VSPX 10		
Institutions administratives	02	Nom : SUN Xiaowei Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	20				20	30	VSPX 11		
Introduction au droit	02	Nom : PERRIN ROLAND Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPG	10				10	15	VSPX 12		
Libertés publiques – Convention Européenne droits de l'homme	02	Nom : CIAUDO Alexandre Qualité : PR Etablissement : UFR SJEPG	10				10	15	VSPX 13		
Economie politique	05	Nom : DUBOZ Marie Line Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	30				30	45	VSPX 14		Galop d'essai

Politique sociale	05	Nom : DONEY Jean Louis Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG	30				30	45	VSPX 15		Galop d'essai
Cas pratique	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG	6	9			15	18	VSPX 16		
Cas pratique (mutualisé avec prépa interne)1	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG		15			15	15	VSPX 17		
Entraînements aux oraux (mutualisé avec prépa interne)	X5	Nom : SULTER THIRIAT Frédérique GIECOLD Fabian + intervenants extérieurs (1 intervenant extérieur à chaque TD) + MAYEUR CARPENTIER Coralie pour CM Qualité : Vacataires + PRAG + MCF Etablissement : UFR SJEPG	3	47			50	51.5	VSPX 18		
Entraînements aux écrits (mutualisé avec la prépa interne)	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG				60	60	60			Galop essai à chaque séance
Estime de soi (mutualisé avec la prépa interne)	X5	Nom : DELBENDE Jean Christophe Qualité : PRCE Etablissement : CLA		15			15	15	VSPX 19		Par groupe de td

Français	09	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG		5			5	5	VSPX 20		
Français (mutualisé avec la prépa interne)	09	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG		5			5	5	VSPX 21		
Note de synthèse	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG	6	14			20	23	VSPX 22		
Note de synthèse (mutualisé avec la prépa interne)	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG		20			20	20	VSPX 23		
Résumé de texte	X5	Nom : GIECOLD Fabian Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG	3	12			15	16.5	VSPX 24		
Outils documentaires	TOU	Nom : GILLET Claire Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPG		12			12	12	VSPX 25		
Anglais	11	Nom : TAINTURIER Jean Christophe Qualité : PRAG Etablissement : UFR SJEPG	20				20	30	VSPX 26		
Cours optionnel Contentieux administratif	02	Nom : CIAUDO Alexandre Qualité : PR Etablissement : UFR SJEPG	15				15	22.5	VSPX OP1		

Cours optionnel Droit pénal	01	Nom : PERRIN ROLAND Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPG	15				15	22.5	VSPX OP3		
Cours optionnel G.R.H dans la fonction publique	06	Nom : WERGUET Florent Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPG	12				12	18	VSPX OP4		
Cours optionnel G.R.H dans la fonction publique (mutualisé avec la prépa interne)	06	Nom : WERGUET Florent Qualité : Vacataire Etablissement : UFR SJEPG	3				3	4.5	VSPX OP5		
Droit de l'Union Européenne	02	Nom : MAYEUR CARPENTIER Coralie Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	15				15	22.5	VSPX OP2	Examen Questions à réponses courtes + exercices QCM	
UEL Défense et citoyenneté		Nom : LANG Christophe Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG		24			24	24			
Police et sécurité (répartition des compétences, sécurité et défense)	02	Nom : GRANGER Marc-Antoine Qualité : MCF Etablissement : UFR STGI	15				15	22.5			
Organisation de la sécurité sur le territoire (rôles, répartition des compétences, missions)	02	Nom : PERRIN Roland Qualité : commissaire de police – Vacataire	5				5	7.5			
Contentieux administratif (contentieux de la sécurité publique et privée)	02	Nom : CIAUDO Alexandre Qualité : Pr Etablissement : UFR SJEPG	5				5	7.5			

Défense en Europe	02	Nom : MAYEUR CARPENTIER Coralie Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	5				5	7.5			
Droit douanier	02	En cours de recrutement		10			10	10			
Pratique douane : connaissance des concours, formation et mises en situation		Nom : Qualité : Etablissement : Direction régionale des douanes Recrutement en cours		10			10	10			
Connaissances des métiers – compétences territoriales		Nom : Qualité : Etablissement :		10			10	10			
Pratique police : présentation et mises en situation		Nom : Qualité : Etablissement : Ecole de police de Montbéliard		10			10	10			
Formation gendarmerie : présentation et mises en situation		Etat major de la gendarmerie de Besançon		10			10	10			
Journée gendarmerie – Mises en situation sur site		Etablissement : Gendarmerie		6			6	6			
Préparation sportive		En cours de recrutement		10			10	10			

Stage facultatif		Durée de 2 à 6 semaines dans une administration partenaire									
<b>Total</b>			<b>388</b>	<b>294</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>742</b>	<b>936</b>			

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement  
Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : MAYEUR-CARPENTIER Prénom : Coralie Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	30
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique : 5H hebdomadaire en moyenne			
Nom : GIECOLD Prénom : Fabian Qualité : PRAG	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	214
Nom : BONNAMY Prénom : Damienne Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	45
Nom : SUN Prénom : Xiaowei Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	60
Nom : DELBENDE Prénom : Jean Christophe Qualité : PRCE	CLA	UFR SJEPEG	15
Nom : CHEVILLEY-HIVER Prénom : Carole Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	30
Nom : DUBOZ Prénom : Marie-Line Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	45
Nom : HOUSER Prénom : Matthieu Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	45
Nom : CIAUDO Prénom : Alexandre Qualité : PR	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	45
Nom : TAINURIER Prénom : Jean Christophe Qualité : PRAG	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	30
Nom : MALINGREY Prénom : Philippe Qualité : PRAG	IUT BV	UFR SJEPEG	22.5
Nom : DONEY Prénom : Jean Louis Qualité : PRAG	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	45
Nom : GRANGER Prénom : Marc-Antoine Qualité : MCF	UFR STGI	UFR SJEPEG	45
Nom : LANG Prénom : Christophe Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	24
TOTAL			695.5



- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : PERRIN Prénom : Roland Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	95
Nom : PERRIN Prénom : Léa Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	22.5
Nom : GEDIK Prénom : Glawdys Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	22.5
Nom : Intervenants extérieurs Prénom : Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	47
Nom : SULTER-THIRIAT Prénom : Frédérique Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	51.5
Nom : WERGUET Prénom : Florent Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	22.5
Nom : GILLET Prénom : Claire Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	12
Nom : Prénom : Qualité :	UPFR Sports	UFR SJEPEG	10
Nom : Prénom : Qualité :	Direction régionale des douanes	UFR SJEPEG	20
Nom : Prénom : Qualité :	Ecole nationale de police de Montbéliard	UFR SJEPEG	10
Nom : Prénom : Qualité :	CIR Gendarmerie	UFR SJEPEG	16
TOTAL			329

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

- **Montants des frais par inscrit dans le cadre de la formation initiale :**

*RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT*

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>500</u> euros IPAG + 860 euros coût du DU (pour 15 inscrits)	1530 euros

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.





<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

• **Montants des frais par inscrit dans le cadre de la formation continue :**



**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	Cf. Tarif horaire Formation Continue, sur devis	170,00 euros + tarif horaire Formation Continue sur devis

### 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Coralie MAYEUR CARPENTIER	10/05/2021		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Christine LOPEZ	10/05/2021		

### 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / __ / __ / ____ / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : Christophe LANG	Date : 10/05/2021 Signature et cachet :  

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**
**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
  - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
  - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE :**




**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU ADDICTOLOGIE**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

**MODIFICATION DES RESPONSABLES PEPAGOGIQUE AVEC INTEGRATION DU DR PASCAL GACHE MEDECIN ADDICTOLOGUE**


Dr Pascal GACHE  
 20 rue des Deux-Ponts  
 1205 Genève  
 022 329 38 22  
 00 41 79 102 78 49  
[pascal.gache@gmail.com](mailto:pascal.gache@gmail.com)

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	<i>Pierre VANDEZ</i>	<i>13/10/2021</i>		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	<i>Carole COINTEAU</i>	<i>19/10/2021</i>		 Pour la Pré... et par... La Respo... Services Administrat...

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Carole COINTEAU

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : <i>17/05/2021</i> / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : <i>Thierry MOULIN</i>	Date : <i>19/05/2021</i>  Signature et cachet :  le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :**


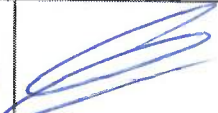

**DU HYGIENE HOSPITALIERE**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

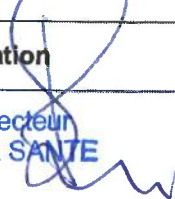
Nous demandons que La Dr Céline Bouvier Slekovec soit ajoutée en tant que co-responsable du DU Hygiène Hospitalière au côté du Pr Didier Hocquet.

Nous demandons que le volume horaire de la maquette soit de 135h au lieu de 120h.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Didier Hocquet	/15/04/2021		Professeur Didier HOCQUET Service d'Hygiène Hospitalière PC BIO - Bâtiment bleu CHU JEAN MINJOZ - Boulevard Fleming 25030 BESANCON Cedex Pr Didier Hocquet Responsable des Services Administratifs
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/19/04/2021		 Carole COINTEAU

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : /17/05/2021/ Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : /19/05/2021/ Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

## **C.F.V.U. du 27 mai 2021**

### **Campagne DU-DIU-CERTIFICAT-PREPA 2021-2022 (suite)**

#### **1-Demandes de créations**

##### **UFR SANTE**

###### **➤ DIU Médecine de la personne âgée**

*Responsables pédagogiques* : Pr Régis AUBRY, Dr Thomas TANNOU

*Objectif* : L'augmentation de l'espérance de vie de la population française pose des défis importants pour la prise en soin de personnes âgées, présentant souvent des pathologies multiples et complexes avec des conséquences fonctionnelles, psychologiques et sociales. Le DIU « Médecine de la personne âgée » est destiné aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui soignent des personnes âgées et qui souhaitent améliorer leur pratique.

*Destiné* : Médecins thésés, ayant un projet professionnel en gériatrie ou auprès de personnes âgées, de préférence en région Bourgogne-Franche Comté

*Particularités* : remplace la capacité de Gériatrie

*Frais pédagogiques* : 1700 €

*Université cohabilitée* : Dijon

*Nombre d'heures* : 70h en elearning + 56h en présentiel + 35h de stage

###### **➤ DIU Insulinothérapie automatisée**

*Responsable pédagogique* : Dr Sophie BOROT

*Objectif* : acquisition de connaissances théoriques et pratiques sur les techniques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ». Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de contrôle, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Destiné* : IDE, Interne en cours de validation du DES d'Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition, du DES de pédiatrie, Médecin spécialiste en Endocrinologie, Diabétologie, en Pédiatrie

*Particularités* : néant

*Frais pédagogiques* : 360€ pour l'utilisateur en formation initiale, 1000€ pour l'utilisateur inscrit en tant que stagiaire en formation continue et sans financement, 2000€ pour l'utilisateur inscrit en tant que stagiaire en formation continue avec financement.

*Universités cohabilitées* : Caen Normandie, Grenoble Alpes, Paris, Toulouse, Marseille, Angers

*Nombre d'heures* : 40h CM/TD + 60h de stage

➤ **DIU Réhabilitation psychosociale**

*Responsable pédagogique* : Pr Pierre VANDEL

*Objectif* : acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine de la RPS afin de permettre la diffusion de telles pratiques de soins sur les territoires. Cet objectif est en lien avec l'instruction de la DGOS DU 16 JANVIER 2019 (complétant le décret la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé) et le rapport Laforcade qui mettent l'accent sur la nécessité de développer des unités de RPS dans chaque structure hospitalière.

*Destiné* : Médecins, pharmaciens, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues, neuropsychologues, ergothérapeutes... étudiants en médecine

*Particularité* : néant

*Frais pédagogiques* : 1400€ pour l'utilisateur inscrit en tant que stagiaire en formation continue et 950€ pour l'utilisateur en formation initiale.

*Universités cohabilitées* : Dijon

*Nombres d'heures* : 83h CM/TD/TP + 40h de stage

**UFR SJEPG**

- **Préparation aux concours externes de la fonction publique**
- **Préparation talents sécurité et défense**
- **DU Sécurité et défense**

**2-Demandes de modifications autres que tarif**

**UFR SANTE**

➤ **DU Addictologie**

Ajout d'un responsable : Dr Pascal GACHE

➤ **DIU Hygiène Hospitalière**

Modification du volume horaire de 120h sur la maquette à 135h

Ajout d'un responsable : Dr Céline BOUVIER-SLEKOVEC